

République Française

/ Délibération n° 2024/15

CADRE DE VIE - Approbation du programme d'actions Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) 2024-2028.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 15

CADRE DE VIE - Approbation du programme d'actions Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) 2024-2028.

Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-157 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a confié aux conseils départementaux la compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).

Cette compétence comprend deux outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Le programme d'actions PENAP de la Métropole, réalisé sur la période de 2019 à 2023, a été mis en œuvre à travers huit appels à projets portant sur l'ensemble de ces orientations et sur les six secteurs PENAP approuvés sur le territoire métropolitain, dont ont pu bénéficier aussi bien des exploitations agricoles pour des projets individuels ou collectifs, que des collectivités ou associations du territoire.

Au total, la Métropole a attribué plus d'1,8 million d'euros de subventions d'investissement pour une centaine de projets bénéficiant à une soixantaine de porteurs de projet, dont 37 exploitations agricoles, 12 collectivités et 9 associations ou autres acteurs locaux.

La Ville de Venissieux est concernée par l'Espace Naturel Sensible des Grandes Terres, au Sud du Boulevard Urbain Sud qui a été intégré dans le PENAP du secteur "Val d'Ozon" renommé « Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais » (voir carte en annexe).

Notre collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation du territoire agricole de la pointe Sud de la Ville en participant activement à l'animation du territoire à travers le syndicat des Grandes Terres puis en collaborant avec les villes de Feyzin et Corbas à la poursuite des travaux engagés pour valoriser et partager cet espace remarquable.

Ainsi dans le cadre des Grandes Terres, deux projets ont été soutenus sur cette période :

- Pâturage itinérant - Bergerie Urbaine - Grandes Terres en fête 2021 - 3 octobre 2021
- Plantation de haie - zone de détente - 15 novembre 2023

Ce programme d'actions étant arrivé à échéance, la Métropole de Lyon propose un nouveau programme pour la période 2024-2028 que vous trouverez en annexe, élaboré après un temps de diagnostic et de consultation des acteurs agricoles et des collectivités. Les cinq orientations retenues sont les suivantes :

1 : Garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter leur accès aux agriculteurs ;

2 : Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique ;

République Française

- 3 : Soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et maintien ;
- 4 : Favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité ;
- 5 : Valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, qui a transféré à la Métropole de Lyon les compétences du Département du Rhône sur le territoire de cette dernière ;

Vu les articles L 113-15 et suivants et R 113-25 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs aux périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains ;

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil général portant sur la création du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) sur le secteur des Monts d'Or / des Vallons de l'Ouest / des Plateaux du Sud-Ouest / du Val d'Ozon et Balmes Viennoises / de la Plaine de l'est lyonnais / du Franc lyonnais ;

Vu le courrier et le dossier présentant le programme d'actions liés aux périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains de la Métropole de Lyon ;

Considérant l'intérêt de préserver le territoire agricole de la pointe Sud de la Ville de Vénissieux,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

- Approuver le programme d'actions 2024 - 2028 lié aux Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains proposé par la Métropole de Lyon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint